

## Index de l'égalité entre les femmes et les hommes au titre de 2024 Une note globale de 90/100 pour INTERFORUM

**INTERFORUM atteint une note globale de 90/100 à l'index de l'égalité femmes-hommes, mesure introduite par la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 05 septembre 2018.**

Cette loi, qui vise notamment à supprimer les écarts de salaire entre les femmes et les hommes en France, fixe le seuil cible de points minimum à 75 en-deçà duquel des actions correctives sont à mener dans les entreprises.

INTERFORUM atteint cette note de 90 points à l'aide des dispositifs de pilotage et de contrôle de l'égalité mis en œuvre avec l'engagement de poursuivre les actions notamment pour :

- l'articulation entre la vie privée et la vie professionnelle ;
- la mixité dans l'embauche ;
- la formation et la promotion professionnelles ;
- la rémunération et la classification ;
- la sensibilisation et la communication contre toute forme de discrimination et de harcèlement mais également contre les agissements sexistes et les stéréotypes

### Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

Calculs automatiques, ne pas modifier.

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables	Rappel 2023
1- écart de rémunération (en %)	1	4,5	35	40	40	35
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	1,9	20	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	0,3	15	15	15	10
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	2	5	10	10	5
<b>Total des indicateurs calculables</b>			<b>90</b>		<b>100</b>	<b>85</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>			<b>90</b>		<b>100</b>	<b>85</b>

Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de la proportionnalité.